



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-396 bis**

Publié le 21 octobre 2021

SOMMAIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté préfectoral du 20 octobre 2021 portant liste nominative des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n° 7 du 21 octobre 2021 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France à Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement à Monsieur Marc DUCHATEAU, Directeur des Parcs d'Activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte de vente des parcelles ZI 180 et ZI 296, situées à SAINGHIN EN MELANTOIS



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté préfectoral
portant liste nominative des membres du
conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France**

**Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du Nord**

- Vu** le code de l'urbanisme, notamment ses articles L 321-1 et suivants et R 321-1 et suivants ;
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu** le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 modifié relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements ;
- Vu** le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, modifié par les décrets n°2006-1131 du 8 septembre 2006, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1736 du 29 décembre 2014 et n°2021-1061 du 06 août 2021 ;
- Vu** le décret n°94-582 du 12 juillet 1994 modifié relatif aux conseils et aux dirigeants des établissements publics et entreprises du secteur public ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** le décret n°2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;
- Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique;
- Vu** le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Georges-François LECLERC en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- Vu** l'arrêté du Premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 06 avril 2020 nommant monsieur Laurent BUCHAILLAT comme secrétaire général pour les affaires régionales auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 20 avril 2020 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales ;

Vu les arrêtés du 21 mars 2016 et du 29 mai 2017 du ministère de l'intérieur portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 8 septembre 2017 du ministère de la cohésion des territoires portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 nommant les membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 octobre 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Vu la délibération du conseil régional Hauts-de-France (séance plénière) numéro 2021-01286 du 20 juillet 2021 portant désignation de ses représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Vu la délibération du conseil régional Hauts-de-France (commission permanente) numéro 2021-02148 du 05 octobre 2021 portant modification de la délibération du 20 juillet 2021 relative à la désignation de ses représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Vu la délibération du conseil départemental du Nord numéro DAJAP/2021/285 du 19 juillet 2021 portant désignation de ses représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Vu la délibération du conseil départemental du Pas-de-Calais numéro 2021-349 du 27 septembre 2021 portant désignation de ses représentants au conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Considérant qu'en application du décret 2021-1061 du 06 août 2021 portant modification des statuts de l'établissement public foncier de Hauts-de-France, le conseil d'administration en place à la date de publication dudit décret demeure en fonction jusqu'à la première réunion d'installation du conseil d'administration constitué dans sa configuration étendue au département de la Somme ;

Considérant que le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France étendu au département de la Somme n'ayant pas encore été installé, il demeure régi par les dispositions antérieures au décret n°2021-1061 du 06 août 2021 portant modification de ses statuts ;

Considérant que les résultats des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 rendent nécessaire un renouvellement partiel de la gouvernance de l'établissement public foncier de Hauts-de-France ;

Sur la proposition de monsieur le secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRÊTE

Article 1^{er} La composition du conseil d'administration de l'établissement public foncier de Hauts-de-France est arrêtée comme suit :

I - 24 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

a) Huit conseillers régionaux désignés par le conseil régional Hauts-de-France

Titulaires	Suppléants
Jean-Pierre BATAILLE	Luc FOUTRY
Yvan HUTCHINSON	André GENELLE
Anne PINON	Marie Sophie LESNE
Salvatore CASTIGLIONE	Non désigné
Samira HERIZI	Jean-Christophe LORIC
Serge SIMEON	Non désigné
Philippe TORRE	Mélanie DISDIER
Katy VUYLSTEKER	Elodie CLOEZ

b) Huit conseillers départementaux du Nord et du Pas-de-Calais à raison de quatre pour le conseil départemental du Nord et de quatre pour le conseil départemental du Pas-de-Calais :

Conseil départemental du Nord :

Titulaires	Suppléants
Nicolas SIEGLER	Michel PLOUY
Mickaël HIRAUX	Sébastien SEGUIN
Karima ZOUGGAGH	Jean-Noël VERFAILLIE
Grégory BARTHOLOMEUS	Christine DECODTS

Conseil départemental du Pas-de-Calais :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude DISSAUX	Emmanuelle LEVEUGLE
Daniel MACIEJASZ	Benoît ROUSSEL
Jean-Marc TELLIER	René HOCQ
Alexandre MALFAIT	Emmanuelle LAPOUILLE

c) Trois représentants de la métropole européenne de Lille et des communautés urbaines à raison de :

- Un représentant de la métropole européenne de Lille

Titulaire	Suppléant
Patrick GEENENS	Elisabeth BODIER

- Un représentant de la communauté urbaine d'Arras :

Titulaire	Suppléant
Alain VAN GHELDER	Alain CAYET

- Un représentant de la Communauté urbaine de Dunkerque

Titulaire	Suppléant
Alain SIMON	Martial BEYAERT

d) Cinq représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre désignés lors de l'assemblée spéciale du 18 septembre 2020 :

SUR LE DEPARTEMENT DU NORD

EPCI	Titulaire	Suppléant
CA Valenciennes Métropole	Jean-Marcel GRANDAME	Grégory LELONG
CA Maubeuge Val de Sambre	Bernard BAUDOUX	Arnaud DECAGNY

SUR LE DEPARTEMENT DE PAS-DE-CALAIS

EPCI	Titulaire	Suppléant
CA Lens Liévin	Jean LETOQUART	Alain ROGER
CC du pays de Lumbres	Didier BEE	Isabelle LEROY
CC du pays d'Opale	Ludovic LOQUET	Eric BUY

II 4 représentants de l'État

- Un représentant désigné par le Ministre de l'intérieur

Titulaire	Suppléant
Non désigné	Non désigné

- Un représentant désigné par le Ministre de la cohésion des territoires (au titre de l'urbanisme)

Titulaire	Suppléant
Non désigné	Eric FISSE

- Un représentant désigné par le Ministre de la cohésion des territoires (au titre du logement)

Titulaire	Suppléant
Laurent TAPADINHAS	Non désigné

- Un représentant désigné par le Ministre du budget

Titulaire	Suppléant
Franck MORDACQ	Christophe MILH

III 4 personnalités socioprofessionnelles, désignées en son sein par l'organe délibérant de l'institution dont elles relèvent, assistent au conseil d'administration avec voix consultative :

- Un représentant de la chambre de commerce et d'industrie de Hauts-de-France

Titulaire	Suppléant
Bruno FONTAINE	Johann MENET

- Un représentant de la chambre d'agriculture de la région Hauts-de-France

Titulaire	Suppléant
Laurent VERHAEGHE	Non désigné

- Un représentant de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat de la région Hauts-de-France

Titulaire	Suppléant
Jean-Luc MARCOTTE	Henry-Luc SPRIMONT

- Un représentant du conseil économique, social et environnemental régional

Titulaire	Suppléant
Xavier FLINOIS	Stéphane BALY

Article 2

Le directeur de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Hauts-de-France assiste au conseil d'administration avec voix consultative.

Article 3

Le préfet de la région Hauts-de-France, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le contrôleur budgétaire régional et l'agent comptable de l'établissement assistent également de droit aux réunions du conseil d'administration et y sont entendus chaque fois qu'ils le demandent.

Article 4

Deux membres du comité social et économique (CSE) de l'établissement public foncier de Hauts-de-France assistent au conseil d'administration avec voix consultative (articles L 2312-72 et L2311-1 du code du travail).

Article 5

L'arrêté préfectoral du 30 novembre 2017 est abrogé.

Article 6

Le secrétaire général pour les affaires régionales Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Lille le, **20 OCT. 2021**

pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général pour les
affaires régionales,



Laurent BUCHAILLAT

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



ARRÊTÉ modificatif n° 7 du 21 octobre 2021

portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 avril 2018 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Roubaix-Tourcoing ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2021 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 11 avril 2018, 3 octobre 2018, 24 octobre 2018, 26 juillet 2021, 3 septembre 2021 et 12 octobre 2021 ;

Vu la modification formulée par la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des employeurs, sur désignation

2) Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME)

Suppléants :

Siège vacant (en remplacement de M. François LEDUQUE) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 21 octobre 2021

La Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délégation de compétences consentie au Bureau par l'Assemblée Générale de la CCI de région, réunie le 14 septembre 2017, pour l'acquisition et la vente d'immeubles bâtis et des délaissés des parcs d'activité pour un montant inférieur à 200 000€ HT/HD
- Vu la délibération du Bureau de la CCI de région Hauts-de-France, en date du 19 octobre 2021, autorisant la cession des parcelles cadastrées ZI 180 et ZI 296 d'une surface de 453m² à Sainghin en Mélantois, à la Société NORAUTO, à titre gracieux

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, à l'effet de signer l'acte relatif à la vente, au profit de la Société NORAUTO ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle, des parcelles cadastrées ZI 180 et ZI 296 à Sainghin en Mélantois, d'une superficie de 453m², à titre gracieux, et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la vente.

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 20 octobre 2021

Philippe HOURDAIN
Président